



Le sous-sol au service de la transition énergétique

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

7 Juin 2024

- **Ouverture de la séance**
- **Stratégie et faits marquants 2023**
- **Résultats 2023**
- **Rapport des Commissaires aux comptes**
- **Perspectives et ambitions 2024-2030**
- **Dialogue avec les actionnaires**
- **Vote des résolutions**
- **Clôture de la séance**



arverne
GROUP

Stratégie et faits marquants 2023

A Acteur intégré sur toute la chaîne de valeur

Production et commercialisation de
chaleur géothermique

2gré

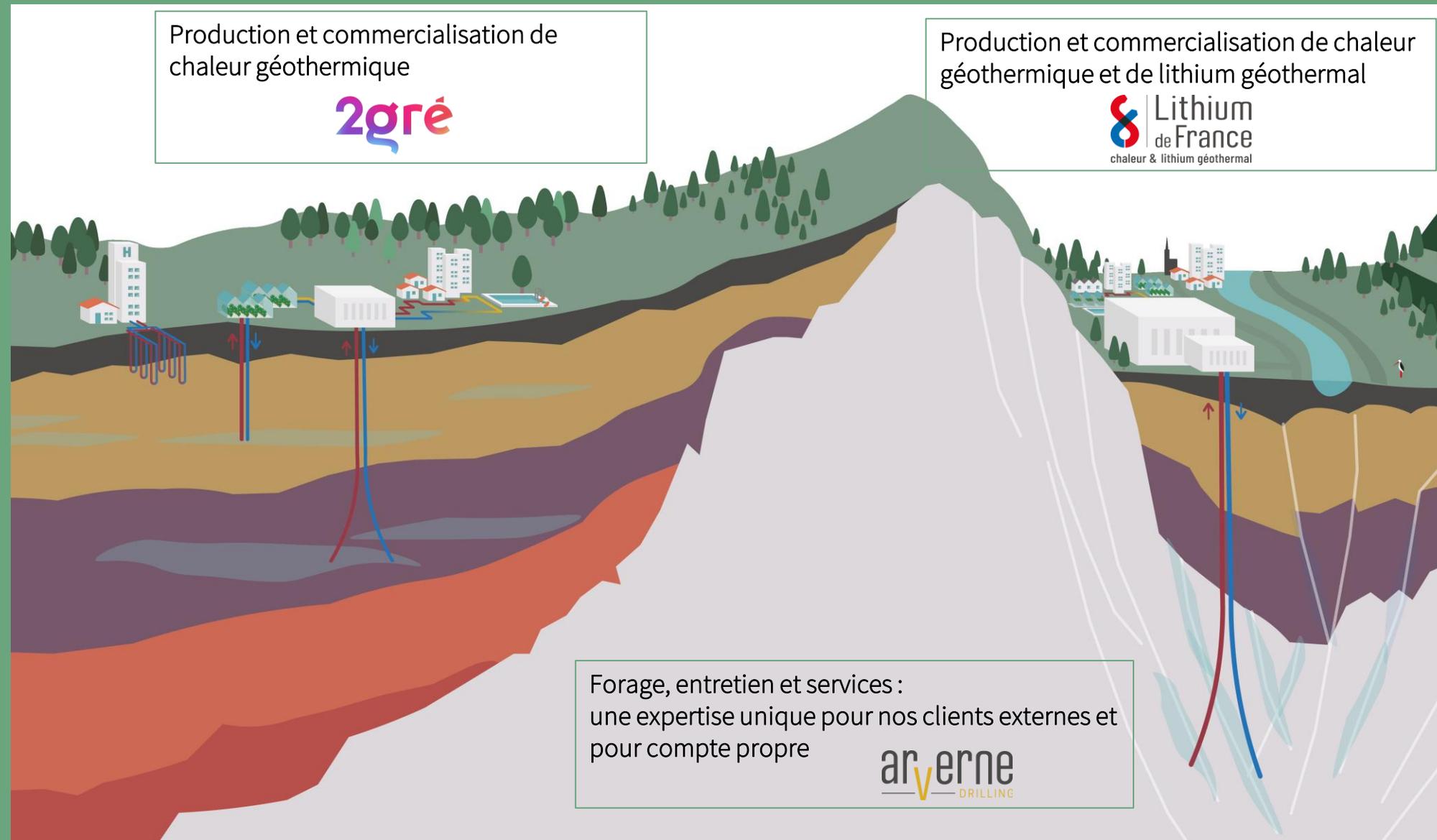
Production et commercialisation de chaleur
géothermique et de lithium géothermal

Lithium
de France
chaleur & lithium géothermal

Produire et
valoriser les
ressources du
sous-sol par
la géothermie et
l'extraction de
lithium
géothermal

Forage, entretien et services :
une expertise unique pour nos clients externes et
pour compte propre

arverne
DRILLING



Au cœur du défi de la décarbonation par le sous-sol

Décarbonation par la géothermie



Montée en puissance de la géothermie dans le mix énergétique français

Devenir un champion national de la filière géothermie



Décarbonation par le lithium géothermal

Augmentation du parc de véhicules électriques



Sécuriser les approvisionnements en métaux critiques, notamment le lithium

75%

Chaleur produite en France à partir d'énergies fossiles (gaz, fioul, ...) ¹

+40%

Croissance des projets de géothermie profonde lancés d'ici à 2030 ¹

Le saviez-vous ?

x14

Multiplication de la demande de batteries électriques d'ici à 2030 ²

2 millions

Objectif de véhicules électriques produits par an en France en 2030 ²

E Entreprise à Mission : raison d'être et objectifs

“ Par son savoir-faire unique, le groupe Arverne libère le potentiel des géo-ressources et les valorise durablement pour une transition énergétique pragmatique au service de la prospérité des territoires ”

Environnement



Agir en énergéticien audacieux pour défendre une transition énergétique pragmatique

Humain & Territoires



Encourager une société vertueuse en s'appuyant sur les femmes et les hommes de l'entreprise et des territoires

10 objectifs ESG relatifs au climat et à l'environnement, au bien-être des collaborateurs et au développement des territoires



La géothermie

Une solution pour accélérer la décarbonation

U Une énergie renouvelable aux multiples atouts

Renouvelable et décarbonée

Une ressource inépuisable avec des émissions minimales de GES, faible empreinte au sol

Locale

Une valorisation des ressources locales, au plus près des besoins des territoires, créatrice d'emplois

Non intermittente

Ressource pilotable et disponible en continu

Souveraine

Contribue à l'indépendance énergétique française

La géothermie permet de récupérer la chaleur du noyau terrestre

U Une année 2023 de structuration

Faits marquants

Acquisition de GéoRhin

- Finalisation de l'acquisition en mars 2023, entité renommée 2gré
- Reprise des activités sur les 7 PER intégrés



Permis en portefeuille et en instruction

- PER géothermie de « Pau-Tarbes » de 442 km² sur les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées
- PER géothermie de « Strasbourg » de 572 km² (Bas-Rhin),
- PER géothermie de « Val-de-Drôme » d'une superficie de 434 km² sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme
- PER géothermie de « Cézallier » d'une superficie de 587 km² en région Auvergne Rhône Alpes
- PER géothermie de « Riom-Clermont-Métropole » d'une superficie de 495 km² en région Auvergne Rhône Alpes
- PER lithium de « Plaine du Rhin » d'une superficie de 554 km² en instruction
- PER lithium de « Bassin de Limagne » d'une superficie de 707 km² en instruction

Avancées techniques

- Finalisation et interprétation d'une 1^{ère} sismique 3D sur le PER de Pau-Tarbes

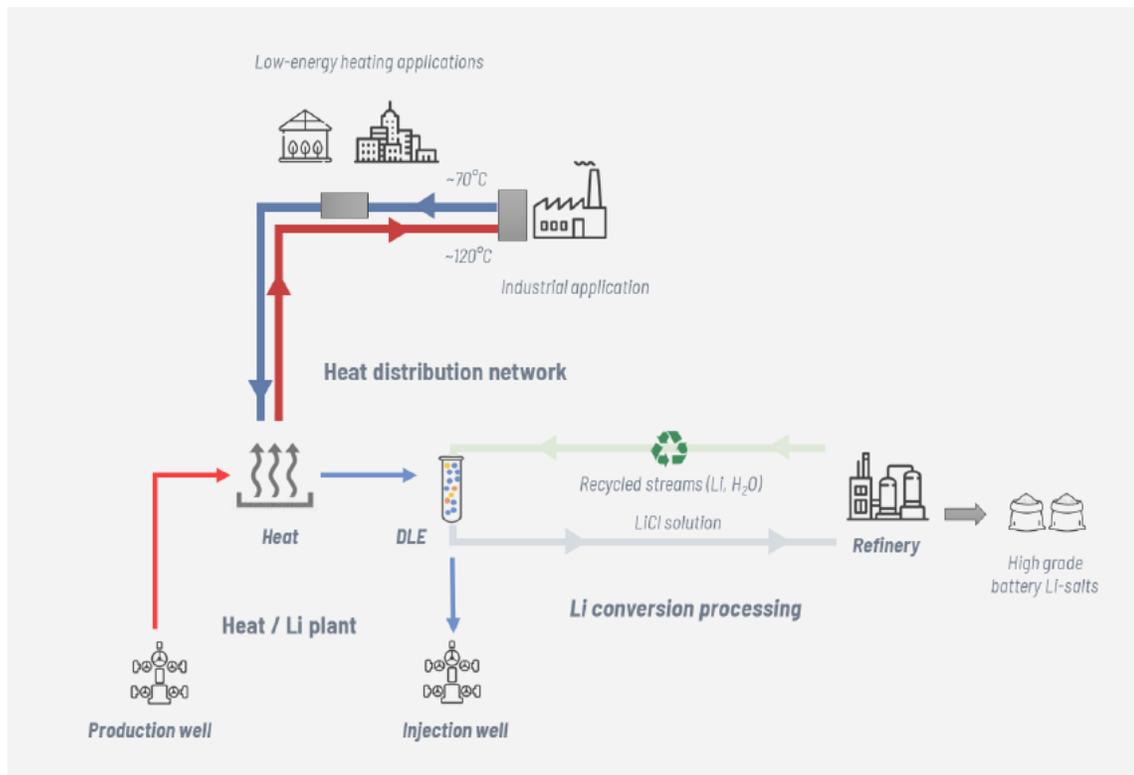
arverne
GROUP

Le lithium géothermal

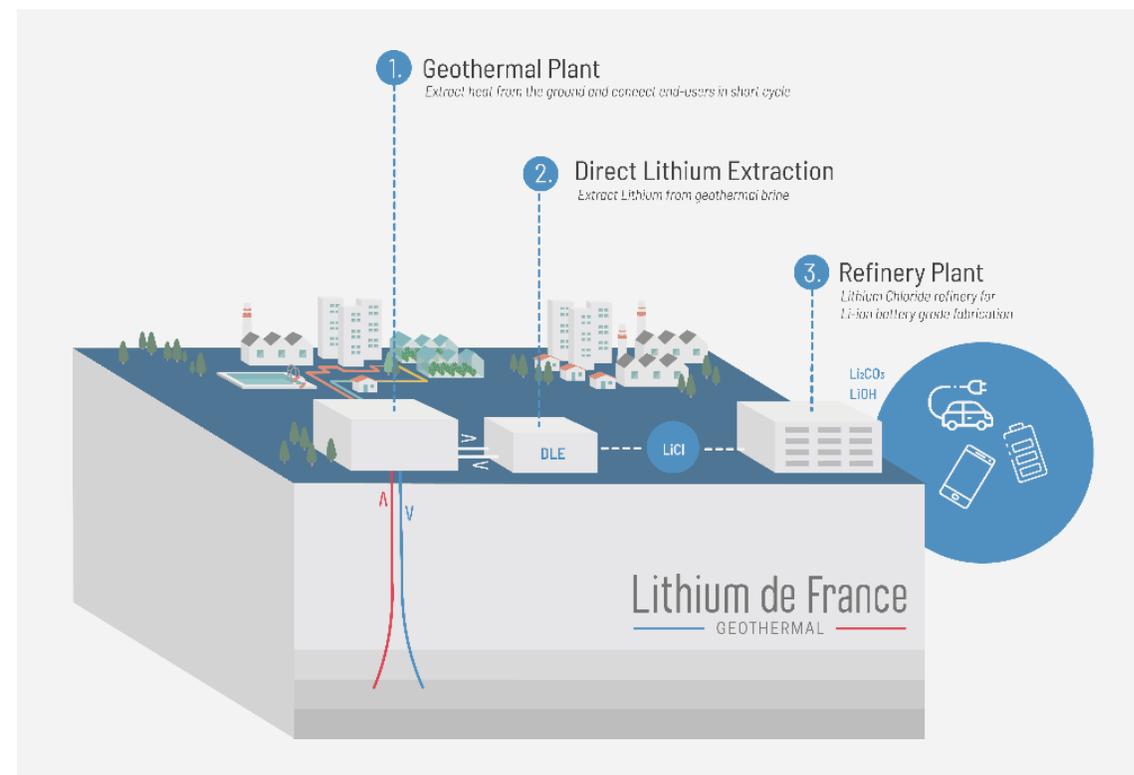
Un enjeu de souveraineté nationale

Lithium de France
GÉOTHERMAL

Un double débouché au service de la transition énergétique



**Le socle du projet :
la chaleur géothermale**



**Un amplificateur de valeur :
le lithium géothermal**

D Des jalons clés atteints

Sécurisation offtake

- Signature d'un contrat d'approvisionnement en lithium qualité batterie
- Un approvisionnement sécurisé de 25kt lithium sur 5 ans

Portefeuille de permis (PER) qui se développe

- Attribution du PER les Sources Alcalines (géothermie) en 2022
- Attribution du PER les Sources Alcalines (lithium)
- Attribution du PER les Poteries (géothermie)
- Instruction du PER les Poteries Minérales (lithium) / octroyé début 2024

Renforcement financier

- Finalisation d'une série B de 44M€, entrée de Hydro au capital
- Lauréat d'un appel à projet batterie France Geovali (soutien BPI à hauteur de 3,3 M€)

Avancées techniques

- Réalisation d'une sismique 3D sur 100 km²
- Dernière phase de l'Etude de Préfaisabilité réalisée par Technip EN
- Dépôt d'une 1^{ère} demande de permis de forage, et sécurisation d'un appareil pour un 1^{er} forage
- Poursuite de tests de DLE en partenariat avec Equinor



Renault
Group



Hydro



TEN
TECHNIP
ENERGIES



equinor



arverne
GROUP

Le forage

60 ans d'expérience, un outil stratégique au service du développement du Groupe

Le forage profond



Forage Jonzac par Arverne Drilling Services

Un outil de forage
intégré

Parc de 4 rigs
au service des filiales du
groupe et de clients
externes

Maîtrise de la
disponibilité
et du calendrier

Un partenariat
stratégique avec un
acteur de référence



Réalisations 2023

- Obtention ISO certification (9001, 45001, 14001)
- Opérations d'entretien de 9 puits
- Participation au projet de stockage d'hydrogène Hypster 
- Acquisition d'un appareil pour la géothermie profonde dans le fossé rhénan
- Signature d'un contrat d'achat d'une base logistique en région parisienne
- Poursuite du développement commercial



Le forage de surface

Également présent sur la géothermie de surface

Offre élargie pour des solutions décarbonées

Marché en forte croissance

Un co-actionnaire actif dans la transition énergétique

eren
GROUPE



IDEC
GROUPE

Réalisations 2023

- 3 ateliers en activité en 2023 et 6 ateliers en activité en 2024
- 25 opérations réalisées
- 33 000 mètres forés
- 196 sondes posées correspondant à une puissance installée d'environ 1,6 MWth (eq. 3,1 GWhth /an)

Forage Institut Agro par DrillHeat

arverne
GROUP

Résultats 2023



Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Total produits	10 092	10 717
Achats et sous traitance	-11 410	-6 268
Charges de personnel	-13 110	-5 786
Impôts et taxes	-292	-207
Autres produits et charges	2 791	846
EBITDA courant ¹	-11 928	-699
Dotations aux amort.et provisions	-1 898	-1 968
Résultat opérationnel courant	-13 826	-2 667
Autres produits et charges non courants	-47 504	0
Résultat opérationnel	-61 330	-2 667
Produits et charges financiers	6 545	811
Impôt sur les résultats et assimilés	968	-19
Quote part des résultats mis en équivalence	-	-
Résultat net	-53 816	-1 875
dont part Groupe	-52 035	-1 646
dont part minoritaires	-1 782	-228

Chiffre d'affaires principalement généré par l'activité de ADS (notamment le contrat Storengy)

Charges de personnel : forte hausse qui s'explique par le renforcement annoncé des équipes (+33 ETP, postes qualifiés)

Dont frais d'accès de marché dans le cadre de l'opération de de-spacing avec Transition (-54,1 M€, impact non cash), badwill d'acquisition de Géorhin (+6,5 M€, impact non cash) et réorganisation d'Arverne Drilling (+5,2 M€, impact cash)

Produits financiers (+4,9 M€) générés par le placement de la trésorerie excédentaire

■ **Croissance soutenue du volume d'activité brut (+9% à 11,9 M€) intégrant 50% du chiffre d'affaires de DrillHeat**

■ **RN à l'équilibre en retraitant le principal élément non cash de (54,1 M€)**

(1) Correspond au Résultat courant avant amortissements

T Tableau des flux de trésorerie

<i>en milliers d'euros, IFRS</i>	31/12/23	31/12/22
Résultat net	-53 816	-1 875
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	2 262	1 966
Autres variations	40 591	-667
Marge brute d'autofinancement	-10 964	-576
Variation des clients et autres débiteurs	2 053	353
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	2 121	-503
Variation des autres créances / dettes courantes	-8 690	-307
Impôts payés	130	-28
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-15 349	-1 061
Acquisition d'immobilisations	-15 590	-1 170
Dépenses de développement capitalisées	-5 914	-3 978
Autres variations	1 060	962
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-20 444	-4 187
Augmentations de capital	114 599	4 368
Emissions d'emprunts	15 499	2 100
Remboursements d'emprunts	-7 730	-130
Autres variations	53 487	-892
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	175 856	5 446
Variation de trésorerie	140 063	197
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	3 165	2 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	143 227	2 851
Trésorerie reclassée en actifs destinés à être cédés	-	313
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	143 227	3 165

Dont 54,1 M€ liés au coût d'accès au marché (impact non cash)

Variation de BFR principalement due aux créances de TVA

Dont 21,4 M€ de capex déployé : acquisition appareil de forage et coût capitalisés par Lithium de France pour le développement de ses permis (6M€)

24 M€: série B sur Lithium de France (hors participation d'Arverne Group pour un montant de 20M€)

162 M€: levée de fonds pour l'introduction en bourse (dont 15M€ d'emprunt obligataire converti au même moment)

(7,7 M€): remboursement d'emprunts

Bilan actif

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	39 192	4 475
Immobilisations corporelles	19 445	6 685
Autres actifs non courants	3 448	20
Total actifs non courants	62 085	11 180
	-	-
Stocks et créances	15 688	1 109
Autres actifs courants	1 096	72
Trésorerie et équivalents de trésorerie	143 229	3 165
Actifs destinés à la vente	-	5 175
Total actifs courants	160 012	9 521
Total actifs	222 097	20 701

Croissance du portefeuille de PER sous l'effet notamment de la création de 2gré (ensemble de permis acquis valorisé 29 M€)

Réalisation du programme d'acquisition de machines de forages

Economie d'impôt en raison de l'immobilisation des frais liés à l'opération de rapprochement d'entreprises avec Transition

Augmentation qui s'explique notamment par les crédits de TVA (Géoven 5,8 M€, Arverne Group 2 M€, LdF 1,7 M€)

Cash issu de la levée de fonds de 162 M€ en septembre (fusion avec Transition) et de la série B réalisée sur Lithium de France (44 M€ au total dont 24 M€ hors Arverne Group)

■ **Forte croissance des actifs non courants sous l'effet des investissements (permis, appareils de forage)**

■ **Position de trésorerie brute largement excédentaire à 143,2 M€**

Bilan passif

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Capital et primes	194 301	1 157
Réserves et report à nouveau	-30 211	-6 801
Intérêts minoritaires	14 346	748
Total capitaux propres	178 438	-4 896
	-	-
Financements non courants	9 904	2 242
Autres provisions	1 632	44
Impôts différés	5 465	3
Autres passifs non courants	3 437	-
Total passifs non courants	20 438	2 290
Financements courants	1 856	2 934
Autres passifs financiers et dérivés	7 260	11 689
Autres provisions	992	-
Autres passifs courants	13 111	1 283
Passifs destinés à la vente	-	7 401
Total passifs courants	23 221	23 307
Total passif	222 097	20 701

Renforcement des capitaux propres lié à la levée de fonds de 162 M€ et la série B sur Lithium de France (24 M€ hors souscription Arverne Group)

Dont -54 M€ d'impact non cash dans le RN au titre de la valorisation de tous les instruments dilutifs dans le spac Transition sans tenir compte des seuils de déclenchement associés

Augmentation sous l'effet de la reprise des passifs financiers de 2gré (avances et créances bancaires)

Engagement de rachat des actions Equinor tombé avec la réalisation de la série B

Dont impact TVA collectée non reversée de 5,7 M€ sur Georhin (contrepartie à l'actif) / augmentation des dettes sociales en liaison avec la croissance des effectifs

■ **Structure financière solide**

■ **Trésorerie nette excédentaire de 131,5 M€**

Compte de résultat Arverne Group SA

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	1 729	0
Achats et sous-traitance	4 801	2 690
Charges de personnel	1 931	0
Impôts et taxes	27	41
Dotations aux amort.et provisions	1 348	0
Autres charges	197	96
Charges d'exploitation	8 304	2 827
Résultat d'exploitation	-6 575	-2 827
Résultat financier	10 396	663
Résultat exceptionnel	4 134	0
Résultat net	7 955	-2 165

Pour rappel, les comptes 2022 sont ceux de Transition SA (avant fusion). La comparaison avec 2023 n'est donc pas pertinente.

Résultat financier : produit des placements de la trésorerie excédentaire

Résultat exceptionnel : produit de la cession des titres d'Arverne Drilling

■ **Un résultat net largement excédentaire principalement du fait des produits financiers et de la cession des titres d'Arverne Drilling.**

Bilan Arverne Group SA

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	13 280	0
Immobilisations corporelles	54	0
Immobilisations financières	62 057	0
Actifs immobilisés	75 391	0
Créances et autres débiteurs	18 276	340
Trésorerie et équivalents de trésorerie	107 245	207 618
Charges constatées d'avance	144	15
Actif circulant	125 665	207 973
Total actif	201 056	207 973

■ Rappel : le bilan 2022 est celui du SPAC Transition, ayant comme seul actif la trésorerie placée.

■ Le bilan 2023 est celui de l'entité fusionnée Arverne Group SA

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Capital et primes	193 612	212 388
Réserves et autres	41	0
Report à nouveau	-7 420	-5 255
Résultat de l'exercice	7 955	-2 165
Provisions règlementées	21	0
Capitaux propres	194 209	204 969
Provisions pour risques et charges	673	-
Dettes financières	1 373	2 250
Dettes non financières	4 801	754
Dettes	6 847	3 004
Total passif	201 056	207 973



arverne
GROUP

Rapport des Commissaires aux comptes



Rapports des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2023

7 juin 2024

Rapports des commissaires aux comptes

- **Rapports sur les résolutions soumises à votre approbation**
 - **Assemblée Générale Ordinaire**
 - Rapport sur les comptes annuels (1^{ère} résolution)
 - Rapport sur les comptes consolidés (2^{ème} résolution)
 - Rapport spécial sur les conventions réglementées (4^{ème} et 5^{ème} résolutions)

 - **Assemblée Générale Extraordinaire**
 - Rapport sur les opérations sur le capital (19^{ème} à 30^{ème} résolutions, 32^{ème} à 36^{ème} résolutions)

Rapports sur les comptes annuels et consolidés

Assemblée générale ordinaire

Nous avons conduit un audit des comptes annuels et consolidés selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Rapport	Opinion	Points clés de l'audit
Rapport d'audit sur les comptes annuels (1 ^{ère} résolution)	Certification sans réserve	<ul style="list-style-type: none">➤ Comptabilisation des opérations dans le cadre du rapprochement des sociétés Transition et Arverne Group➤ Evaluation des titres de participations
Rapport d'audit sur les comptes consolidés (2 ^{ème} résolution)	Certification sans réserve	<ul style="list-style-type: none">➤ Comptabilisation du rapprochement des sociétés Transition et Arverne Group, en tant qu'acquisition inversée et détermination du coût d'accès au marché➤ Comptabilisation de l'acquisition du groupe Géorhin

Vérifications spécifiques : pas d'observation à formuler

- Nous avons vérifié que le rapport de gestion et les notes annexes aux comptes donnent une information appropriée, notamment en ce qui concerne l'exactitude et la sincérité des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux et aux engagements consentis en leur faveur.
- Nous avons également procédé à la vérification du respect de la présentation des comptes consolidés au format d'information électronique unique européen, dit « ESEF » (n°2019/815) du 17 décembre 2018.

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Assemblée générale ordinaire

Rapport	Nature	Conventions
Rapport spécial sur les conventions réglementées	Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale	<u>Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Contrat de mandat social avec Monsieur Pierre Brossollet, Président-Directeur général (4^{ème} résolution)➤ Contrat de mandat social avec Monsieur Sébastien Renaud, Directeur général délégué (5^{ème} résolution)
	Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale	<u>Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rapports sur les opérations sur le capital

Assemblée générale extraordinaire

Résolution	Objet	Durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration	Modalités
19 ^{ème}	Réduction du capital	18 mois	➤ Annulation en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions

- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital.

Rapports sur les opérations sur le capital

Assemblée générale extraordinaire

Résolution	Objet	Durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration	Modalités
20 ^{ème} , 21 ^{ème} , 22 ^{ème} , 23 ^{ème} , 24 ^{ème} , 25 ^{ème} , 26 ^{ème} , 27 ^{ème} , 28 ^{ème} , 29 ^{ème} et 30 ^{ème}	Délégations de compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une plusieurs fois, d'actions et/ou diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra pas excéder : <ul style="list-style-type: none"> • 278 840 euros au titre des 20^{ème} et 21^{ème} résolutions; • 79 668 euros au titre des 22^{ème}, 23^{ème}, 26^{ème}, 27^{ème} et 28^{ème} résolutions, plafond individuel et global au titre de ces cinq résolutions, ainsi que des 24^{ème} et 25^{ème} résolutions. ➤ Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra pas excéder 100 000 euros au titre des 20^{ème} à 28^{ème} résolutions.

- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France.
- Concernant les 20^{ème}, 25^{ème} et 26^{ème} résolutions, le Conseil d'Administration n'a pas justifié dans son rapport les modalités de détermination du prix d'émission. Ainsi, nous ne pouvons pas donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission et son montant.
- Concernant les 21^{ème}, 22^{ème}, 23^{ème}, 27^{ème} et 28^{ème} résolutions, le Conseil d'Administration, n'a pas fixé, dans son rapport, les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées. Ainsi, nous ne pouvons pas donner notre avis sur celles-ci ainsi que sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.
- Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en cas d'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration.

Rapports sur les opérations sur le capital

Assemblée générale extraordinaire

Résolution	Objet	Durée autorisation	Bénéficiaires	Plafond	
32 ^{ème} et 35 ^{ème}	Autorisation à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions ordinaires existantes ou à émettre.	38 mois	Au profit des salariés et/ou de ses mandataires sociaux	3 983 429 actions de la Société dont un maximum de 597 514 actions attribuées aux mandataires sociaux	La montant des actions qui seraient attribuées gratuitement (32 ^{ème} résolution), émises (33 ^{ème} résolution) ou susceptibles d'être émises sur exercice des bons de souscription d'actions (34 ^{ème} résolution) ne pourra excéder un plafond global de 3 983 429 actions de la Société.
33 ^{ème} et 35 ^{ème}	Autorisation à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions	38 mois			
34 ^{ème} et 35 ^{ème}	Autorisation sur l'émission et l'attribution de bons de souscription d'actions	38 mois	Au profit des membres et censeurs du conseil d'administrations, personnes liées par un contrat de service, personnes mises à disposition, personnes n'ayant pas la qualité de salarié ou dirigeant	195 028 BSA donnant droit chacun à une action de la Société	

- **Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France.**
- **Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations, données dans le rapport du Conseil d'administration, portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.**
- **Concernant la 34^{ème} résolution, les conditions définitives de l'émission n'étant pas fixées, nous ne pouvons pas donner notre avis sur celles-ci, et donc sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription. Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en cas d'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration.**

Rapports sur les opérations sur le capital

Assemblée générale extraordinaire

Résolution	Objet	Durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration	Modalités
36 ^{ème}	Augmentation de capital réservée aux salariés	26 mois	<ul style="list-style-type: none">➤ Réserve aux adhérents d'un ou de plusieurs plans d'épargne salariale mis en place au sein d'une entreprise du Groupe.➤ Dans la limite de 3% du capital social de la Société à la date de la décision du CA.

- Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine professionnelle applicable en France.
- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'administration.
- Les conditions définitives dans lesquelles la ou les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.
- Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, en cas d'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration.



Objectifs 2024 Ambitions 2030

Objectifs 2024



16-18M€

Volume d'activité brut
Soit une croissance
comprise entre 35% et 50%



50M€

Programme
d'investissements déployé



PFS⁽¹⁾

Actualisation des hypothèses
techniques et financières
relatives à la production de
lithium géothermal / étape clé
de de-risking

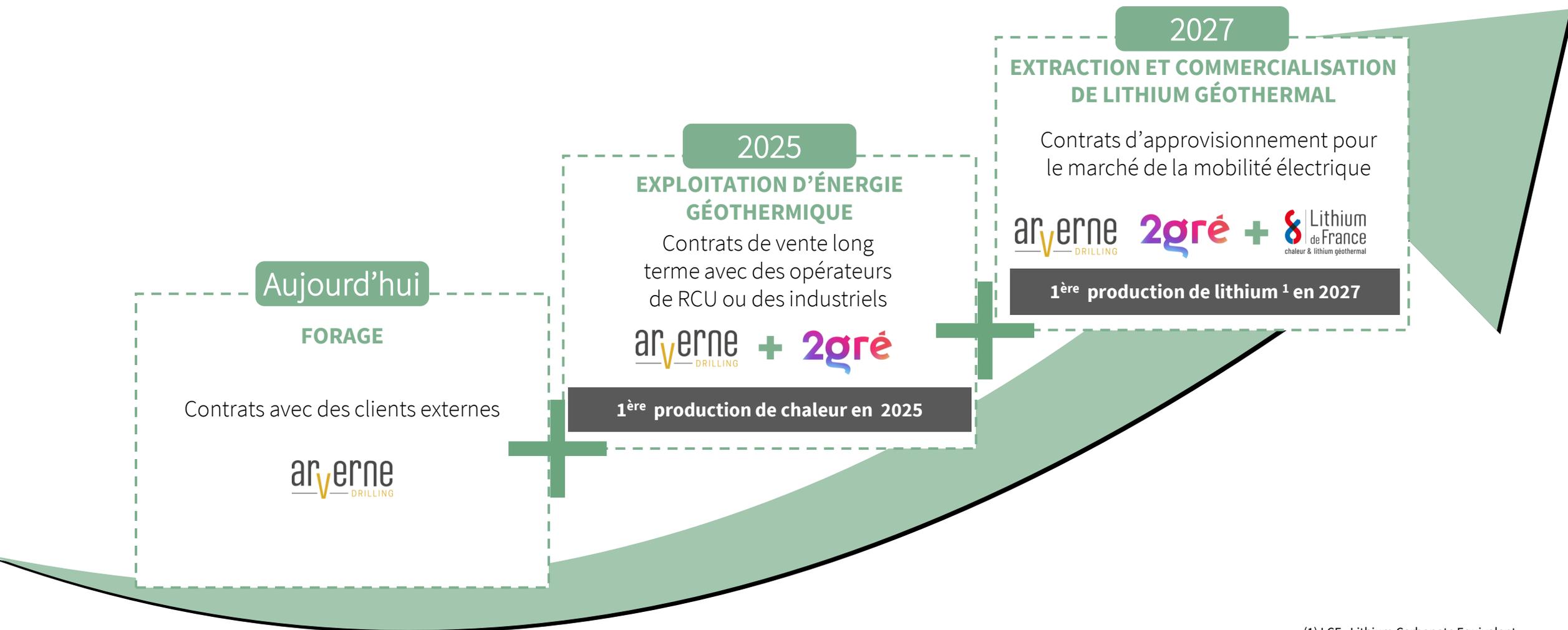


3

Nouveaux dépôts
d'autorisation de forage

(1): Prefeasability study réalisée par Technip EN

Poursuivre la construction d'un modèle de revenus diversifiés et récurrents



(1) LCE : Lithium Carbonate Equivalent

A Ambitions à horizon 2030

2027



CA - EBITDA

- . CA consolidé¹ 200 – 350 M€
- . Marge EBITDA courant de l'ordre de 60%

2030

- . CA consolidé¹: 800 – 1 150 M€
- . Marge EBITDA courant de l'ordre de 70%

2025



Géothermie

- . 1^{ère} production de chaleur

- . 600 M€ : capex bruts avant subventions
- . 1,8 TWh : vente de chaleur/an 

2027



Lithium

- . 1^{ère} production de lithium géothermal

- . 1 800 M€¹ : capex bruts avant subventions, dont 62% portés par Arverne Group
 - . 30 kt : vente de lithium²/an
 - . 3 TWh : vente de chaleur/an
- 

(1) Hypothèses retenues par la société: 65€/MWh pour 2gré, 45€/MWh et 25k€/ton LHM, pour Lithium de France, avant effet de consolidation et sous réserve des résultats de la PFS

(2) LCE : Lithium Carbonate Equivalent

arverne
GROUP

Dialogue avec les actionnaires



arverne
GROUP

Vote des résolutions

C Comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

1^{ère} résolution (AGO) : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

2^{ème} résolution (AGO) : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

3^{ème} résolution (AGO) : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

C Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce

4^{ème} résolution (AGO) : Approbation d'une convention visée à l'article L. 225-38 du code de commerce (contrat de mandat social conclu avec Monsieur Pierre Brossollet)

5^{ème} résolution (AGO) : Approbation d'une convention visée à l'article L. 225-38 du code de commerce (contrat de mandat social conclu avec Monsieur Sébastien Renaud)

C Composition du conseil d'administration

6^{ème} résolution (AGO) : Ratification de la nomination de Monsieur Bruno Gérard en qualité de censeur par le conseil d'administration du 27 mars 2024

7^{ème} résolution (AGO) : Nomination de Monsieur Bruno Gérard en qualité d'administrateur

Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023

8^{ème} résolution (AGO) : Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2023 au président-directeur général (vote *ex-post*)

9^{ème} résolution (AGO) : Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2023 au directeur général délégué (vote *ex-post*)

10^{ème} résolution (AGO) : Vote sur les informations relatives à la rémunération 2023 des mandataires sociaux (hors dirigeants mandataires sociaux) mentionnées à l'article L. 22-10-9 du code de commerce (vote *ex-post*)

Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024

11^{ème} résolution (AGO) : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux (hors dirigeants mandataires sociaux) au titre de l'exercice 2024 (vote *ex-ante*)

12^{ème} résolution (AGO) : Approbation de la politique de rémunération du président-directeur général au titre de l'exercice 2024 (vote *ex-ante*)

13^{ème} résolution (AGO) : Approbation de la politique de rémunération du directeur général délégué au titre de l'exercice 2024 (vote *ex-ante*)

Rachat par la Société de ses propres actions en vue notamment de les annuler

14^{ème} résolution (AGO) : Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

19^{ème} résolution (AGE) : Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions

- **Durée : 18 mois**
 - **Montant nominal maximal : 10 % du capital social par période de 24 mois**
-

M Modifications des statuts de la Société

15^{ème} résolution (AGE) : Modification de l'article 27 des statuts « capitaux propres inférieurs à la moitié du capital » afin de le mettre à jour avec les nouvelles dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce

16^{ème} résolution (AGE) : Instauration d'un droit de vote double – modification corrélative des statuts

17^{ème} résolution (AGE) : Modification des statuts afin de supprimer la référence à l'impossibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du conseil d'administration relatives à l'arrêté des comptes et du rapport de gestion par visioconférence ou autres moyens de télécommunication

18^{ème} résolution (AGE) : Modification des statuts afin de supprimer la catégorie d'actions de préférence de catégorie B et des droits y attachés

D Délégations financières à consentir au Conseil d'Administration (1/5)

20^{ème} résolution (AGE) : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

- **Durée : 26 mois**
- **Montant nominal maximal : 278 840 €**

21^{ème} résolution (AGE) : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre(s) au public (en dehors des offres visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier) avec droit de priorité obligatoire

- **Durée : 26 mois**
 - **Montant nominal maximal : 278 840 €**
-

D Délégations financières à consentir au Conseil d'Administration (2/5)

22^{ème} résolution (AGE) : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre(s) au public (en dehors des offres visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier) avec droit de priorité facultatif

- Durée : 26 mois
- Montant nominal maximal : 79 668 €

23^{ème} résolution (AGE) : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à émettre dans le cadre d'offres visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier

- Durée : 26 mois
- Montant nominal maximal : 79 668 €

24^{ème} résolution (AGE) : Autorisation à consentir au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale

- Durée : 26 mois
- Montant nominal maximal : 10 % du capital social par période de 12 mois

D Délégations financières à consentir au Conseil d'Administration (3/5)

25^{ème} résolution (AGE) : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, en rémunération d'apport en nature portant sur des titres de capital de sociétés tierces, en dehors d'une offre publique d'échange

- **Durée : 26 mois**
- **Montant nominal maximal : 10 % du capital social**

26^{ème} résolution (AGE) : délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la société

- **Durée : 26 mois**
 - **Montant nominal maximal : 79 668 €**
-

D Délégations financières à consentir au Conseil d'Administration (4/5)

27^{ème} résolution (AGE) : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (investisseurs actifs dans les domaines de l'énergie, des métaux critiques, des infrastructures et/ou de la mobilité électrique)

- **Durée : 18 mois**
- **Montant nominal maximal : 79 668 €**

28^{ème} résolution (AGE) : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (partenaires stratégiques, commerciaux ou financiers)

- **Durée : 18 mois**
- **Montant nominal maximal : 79 668 €**

29^{ème} résolution (AGE) : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription

- **Durée : 26 mois**
-

D Délégations financières à consentir au Conseil d'Administration (5/5)

30^{ème} résolution (AGE) : Fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social

- **Plafond 1 (20^{ème} et 21^{ème} résolutions) : 278 840 €**
- **Plafond 2 (22^{ème} à 28^{ème} résolutions) : 79 668 €**

31^{ème} résolution (AGE) : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

- **Durée : 26 mois**
 - **Montant nominal maximal : 20 000 €**
-

Intéressements des salariés et dirigeants (1/2)

32^{ème} résolution (AGE) : Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société au profit de mandataires sociaux et salariés de la Société et de ses filiales

- **Durée : 38 mois**
- **Nombre maximum d'actions : 3 983 429 actions ordinaires**

33^{ème} résolution (AGE) : Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et/ou des sociétés liées

- **Durée : 38 mois**
 - **Nombre maximum d'actions : 3 983 429 actions ordinaires**
-

Intéressements des salariés et dirigeants (2/2)

34^{ème} résolution (AGE) : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées

- Durée : 18 mois
- Nombre maximum de BSA : 1 195 028 BSA donnant chacun droit à la souscription de 1 action ordinaire

35^{ème} résolution (AGE) : Fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des autorisations à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société et de procéder à l'attribution gratuite d'actions et de la délégation à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions

- Plafond : 3 983 429 actions ordinaires
-

Augmentation de capital à destination des salariés adhérant au plan épargne du groupe

36^{ème} résolution (AGE) : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ordinaires à émettre ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise

- **Durée : 26 mois**
 - **Plafond : 3 % du capital social**
-

P Pouvoirs pour les formalités

37^{ème} résolution (AGO) : Pouvoirs pour les formalités



Clôture de la séance

arverne
GROUP

Entreprise à mission depuis 2022

www.arverne.earth | communication@arverne.earth
2 avenue du Président Pierre Angot 64000 PAU